

Aujourd'hui, une politique culturelle, doit respecter les **droits culturels** de la personne

Une politique culturelle, c'est encourager la participation citoyenne : se former, être informé, être reconnu dans son engagement, être associé à la décision collective. C'est permettre à la population de s'impliquer dans la vie citoyenne, en créant de nouvelles instances de représentation, de consultation et d'incitation.

[UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI FACILITE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA DÉCISION COLLECTIVE]

[LES DROITS CULTURELS À PARTIR DES VALEURS HUMANISTES]

Le pays Comminges Pyrénées s'engage à élargir la notion de culture en respect des droits culturels qui appliquent des valeurs humanistes : respect de l'autre, reconnaissance des identités de chacun et des diversités, des libertés de création et d'expression, hospitalité, émancipation par la transmission du savoir, respect de notre écosystème global (environnement, nature, êtres vivants).

[LA PERSONNE AU CŒUR DE L'ACTION CULTURELLE]

Le pays Comminges Pyrénées s'engage à mettre la personne au cœur de ses actions et priorités. Chacun doit pouvoir faire valoir sa propre culture et accéder à celle des autres, s'exprimer, développer les pratiques artistiques et démocratiques de son choix.

Une (r)évolution pour la culture

[UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI ENCOURAGE CHACUN À CRÉER, TRANSMETTRE ET À S'ÉMANCIPER]

Une politique culturelle, c'est encourager la liberté de création et la liberté d'expression qui doivent rester des marqueurs essentiels.

C'est soutenir et protéger les artistes professionnels, les équipements et les espaces publics qui leur permettent de se réaliser. C'est reconnaître à chaque personne du territoire sa capacité à exprimer et partager les histoires, les récits et les culture(s) qu'elle porte, à exprimer une pratique artistique et culturelle. C'est favoriser l'éducation artistique et culturelle et l'éducation populaire.

[UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI VALORISE LES PATRIMOINES CULTURELS ET PROTÈGE LE VIVANT]

Une politique culturelle, c'est protéger, valoriser et partager les patrimoines culturels et le vivant : les œuvres artistiques qui ont nourri les regards, ses langues parlées et chantées, ses patrimoines matériels et immatériels, l'histoire du Comminges, ses paysages, ses ressources naturelles, ses forêts et rivières qui ont façonné l'histoire, les savoir-faire et les savoir-être de ses habitants...

[UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI PERMET DE MIEUX HABITER SON TERRITOIRE]

Une politique culturelle, c'est permettre aux personnes d'habiter ensemble un territoire et de pouvoir y vivre, agir, créer ensemble dans un respect réciproque, et de se retrouver autour de lieux ou de moments fédérateurs. C'est encourager l'hospitalité et faciliter la convivialité, les rencontres de personnes aux parcours de vie différents, aux centres d'intérêt distincts...

[UNE CHARTE POUR UN ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL]

Le pays Comminges Pyrénées s'engage à soutenir les projets qui respectent les droits culturels des personnes ; à favoriser la constitution de communs, accompagner les citoyennes et citoyens dans ce processus d'élaboration participative et délibérative ; inscrire les droits culturels dans les conventions du territoire.



Pour retrouver l'intégralité de la charte

[Charte de projet culturel de territoire respectant les droits culturels en Comminges Pyrénées]

